



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

# TITRES PAYABLES PAR INTERNET

## LE SERVICE D'ENCAISSEMENT DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES PAR INTERNET

PayFiP version du 22 mai 2021



GUIDE DE MISE EN ŒUVRE  
SITE COLLECTIVITE



*Le présent guide de mise en œuvre présente le service de paiement des recettes publiques locales par Internet via le dispositif PayFip .*

*Conformément à la convention signée entre les différentes parties prenantes, toutes les informations contenues dans ce guide sont susceptibles d'être mises à jour.*

*Votre comptable public et le correspondant moyens de paiement du département (administrateur local de PayFiP) seront tenus informés des mises à jour apportées au fur et à mesure de leurs intégrations.*

**Les mises à jour sont signalées en jaune.**

## **TABLE DES MATIERES**

<b>1. DESCRIPTION DU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP.....</b>	<b>3</b>
1.1 LES ENJEUX DU PAIEMENT EN LIGNE DANS LE SECTEUR PUBLIC LOCAL.....	3
1.2 DESCRIPTIF DU DISPOSITIF.....	4
1.3 OBJECTIFS DU GUIDE DE MISE EN ŒUVRE.....	5
<b>2. LES CONDITIONS REQUISES POUR ADHÉRER À PAYFIP.....</b>	<b>6</b>
<b>3. LES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....</b>	<b>7</b>
3.1 LES FORMALITÉS D'ADHÉSION.....	7
3.2 LE DEVELOPPEMENT D'UN ESPACE DE PAIEMENT SUR LE SITE INTERNET DE LA COLLECTIVITÉ.....	7
3.2.1 <i>Choix du mode de saisie.....</i>	<i>7</i>
3.2.1.1 Le compte-usager.....	7
3.2.1.2 Le formulaire de saisie manuelle.....	8
3.2.2 <i>L'appel de PayFiP en pop-up.....</i>	<i>9</i>
3.2.2.1 Pour un lien de type "href" la syntaxe à utiliser est la suivante :.....	9
3.2.2.2 Pour un lien sur un bouton la syntaxe à utiliser est la suivante :.....	10
3.3 PHASES DE TEST ET D'ACTIVATION.....	10
3.3.1 <i>Phase de test.....</i>	<i>10</i>
3.3.1.1 Test d'envoi de l'URL à l'application PayFiP.....	10
3.3.1.2 Test d'exploitation de l'information retour.....	16
3.3.2 <i>Phase d'activation.....</i>	<i>20</i>
3.4 PASSAGE EN PRODUCTION.....	21
3.4.1 <i>Adresse d'envoi et structure de l'URL aller :.....</i>	<i>21</i>
3.4.2 <i>Adresse d'envoi et structure de l'URL retour:.....</i>	<i>26</i>
<b>4. LE DÉROULEMENT DES PAIEMENTS.....</b>	<b>28</b>
4.1 L'ENVOI AU PORTAIL DE LA COLLECTIVITÉ DE L'INFORMATION RELATIVE AU PAIEMENT.....	29
4.2 L'ENVOI DU TICKET DE PAIEMENT À L'USAGER ET AU POSTE COMPTABLE.....	29
4.3 L'EMARGEMENT AUTOMATISE DU PAIEMENT DANS HÉLIOS.....	29
<b>5. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....</b>	<b>29</b>

## **ANNEXES**

1 Liste des codes produits

2 Messages anomalies PayFiP

# 1. DESCRIPTION DU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFiP

## 1.1 LES ENJEUX DU PAIEMENT EN LIGNE DANS LE SECTEUR PUBLIC LOCAL.

Le paiement en ligne a commencé à se développer dans le secteur public local dans le courant des années 2000, dans des secteurs comme le tourisme, la billetterie ou pour alimenter des comptes familles. Mais cette percée est restée cantonnée à quelques collectivités.

Dans ce contexte, en 2008 la DGFIP a souhaité élaborer un dispositif de paiement en ligne utilisable par le plus grand nombre. Plusieurs collectivités pilotes ont travaillé avec la DGFIP pour mettre en œuvre le dispositif aujourd'hui proposé. Cette collaboration a permis d'enregistrer en 2010, les premiers paiements en ligne des titres émis par ces collectivités pilotes.

Le dispositif d'encaissement des produits locaux par carte bancaire sur Internet doit permettre de répondre aux attentes des usagers qui souhaitent pouvoir bénéficier comme dans d'autres domaines de la vie courante la possibilité de pouvoir effectuer leurs démarches en ligne et donc de pouvoir payer leurs factures de crèche de restauration scolaire ou d'eau sur Internet. En effet, le télé-paiement par carte bancaire sur Internet permet de régler ses factures 24 heures sur 24, sept jours sur sept, sans avoir à se déplacer et ce dans un environnement sécurisé.

Le dispositif d'encaissement des produits locaux par carte bancaire sur Internet doit permettre de répondre aux attentes des usagers qui souhaitent pouvoir bénéficier comme dans d'autres domaines de la vie courante la possibilité de pouvoir effectuer leurs démarches en ligne et donc de pouvoir payer leurs factures de crèches, de restauration scolaire ou d'eau sur Internet. En effet, le télé-paiement par carte bancaire sur Internet permet de régler ses factures 24 heures sur 24, sept jours sur sept, sans avoir à se déplacer et ce dans un environnement sécurisé.

Afin de compléter l'offre de service de PayFiP de la DGFIP, il est apparu nécessaire de proposer aux collectivités le paiement par prélèvement.

Les collectivités adhérentes à PayFiP peuvent alors offrir à leurs usagers le choix de régler leurs titres ou leurs factures de rôles par un mandat de prélèvement unique à partir de coordonnées bancaires déjà enregistrées. Cette solution est gratuite à la fois pour l'utilisateur et la collectivité.

A partir de la version 15, l'offre TIPI devient l'offre PayFiP proposant le paiement par carte bancaire et le paiement par prélèvement.

Cette nouvelle offre est complémentaire aux autres moyens de paiement automatisés (les prélèvements récurrents, le TIP et la lecture optique).

Par ailleurs, l'article L. 1611-5-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, au plus tard le 1er janvier 2022, la mise à disposition par les entités publiques d'un service de paiement en ligne à destination de leurs usagers.

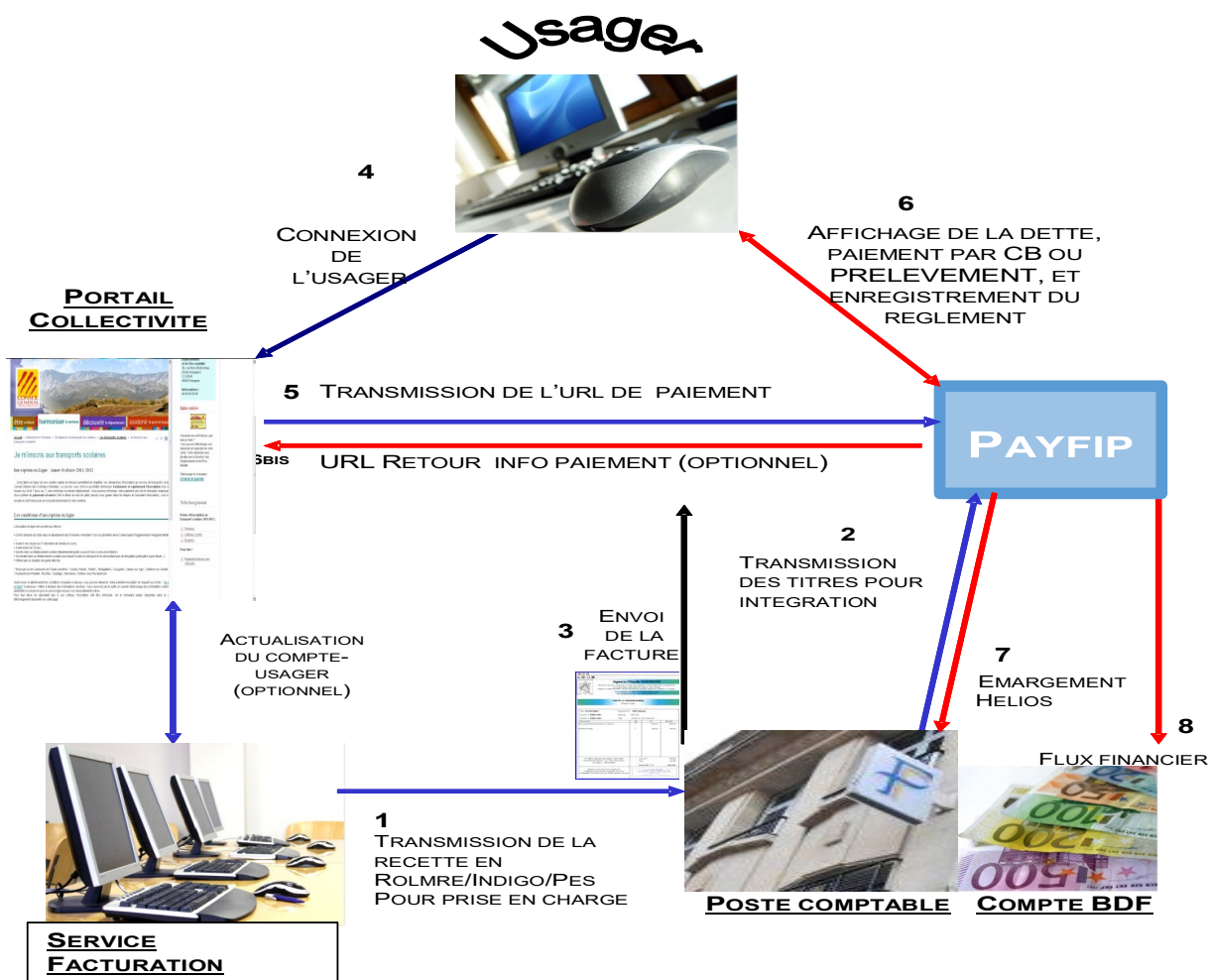
Pour le règlement des titres et des rôles émis par les collectivités, la solution PayFiP constitue la solution de paiement unique permettant de satisfaire à l'obligation légale.

Enfin, depuis le 20 mai 2021, l'adresse url du site, initialement [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr), a été mise à jour et est devenue [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr).

## 1.2 DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

Le recours à PayFiP est d'abord un choix. Chaque adhésion est contractualisée pour une ou plusieurs catégories de produits. L'environnement qui gère les règlements est entièrement sécurisé et automatisé.

### Synoptique de fonctionnement du dispositif :



Le système suppose l'émission préalable de titres de recettes ou d'articles de rôle puis leur prise en charge par le comptable public. Ces titres sont par la suite pris en charge dans Hélios et intégrés le lendemain dans l'application PayFiP. Une fois que l'utilisateur reçoit son avis des sommes à payer (ASAP), celui-ci se connecte à l'adresse du site Internet de la collectivité indiquée sur cet avis. Il saisit les références de sa dette dans le formulaire proposé sur le site de la collectivité ou la sélectionne dans un compte usager.

Une fois les contrôles de forme et de cohérence effectués par l'application PayFiP (référence de la dette, montant...), l'utilisateur est invité en fonction du choix de la collectivité à sélectionner un mode de paiement. Dans l'exemple ci-dessous, la collectivité propose à ses usagers de régler leur dette par prélèvement ou par Carte Bancaire :



Si des anomalies sont constatées par l'application PayFiP, des messages d'erreur peuvent s'afficher (cf annexe 2).

A l'issue de la transaction, l'utilisateur a la possibilité d'imprimer un ticket de paiement. Ce ticket est transmis simultanément sur l'adresse électronique fournie par l'utilisateur ainsi qu'au comptable public gestionnaire de la collectivité.

L'application PayFiP enregistre cette transaction et transmet le lendemain l'information de paiement à Hélios pour émarger automatiquement le titre payé.

### 1.3 OBJECTIFS DU GUIDE DE MISE EN ŒUVRE

Le présent guide constitue le principal outil de mise en œuvre proposé aux collectivités candidates. Il s'appuie sur des retours d'expériences. Son objectif est de fournir une aide pour la réalisation de chaque projet. Ce guide décrit pour chaque étape l'ensemble de la marche à suivre.

## 2. LES CONDITIONS REQUISES POUR ADHÉRER À PAYFiP

Pour adhérer au dispositif, la collectivité ou l'établissement doit respecter un certain nombre de critères :

- Disposer d'un **portail Internet** permettant à l'utilisateur :
  - soit de saisir les références de son titre dans un **formulaire de saisie** ;
  - soit d'accéder à la liste de ses dettes dans un **compte usager** ;
- Le budget de la collectivité adhérente doit être géré par le comptable public dans l'application **Hélios** ;
- Utiliser une **nomenclature** du secteur public local (**hors M31**, le service n'est à ce jour pas offert aux offices publics de l'habitat) ;
- **Émettre des titres supérieurs à 1€ et inférieurs à 1 000 000 000 € ;**
- Disposer d'un Identifiant Créancier SEPA (**ICS**) pour l'adhésion au prélèvement ;
- Se conformer au règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés <sup>1</sup>;
- Faire apparaître clairement sur les avis des sommes à payer la possibilité de payer en ligne ;
- Si le site Internet fonctionne en environnement sécurisé HTTPS (**TLS 1.2**), communiquer à l'administrateur local PayFiP (correspondant moyens de paiement de la DR/DDFiP) le certificat utilisé.
- **Si ce certificat n'est pas référencé dans les bases de la DGFIP, son intégration sera nécessaire. Cette opération sera réalisée par les équipes techniques PayFiP dans les sept jours ouvrés.**

**Il conviendra de communiquer au correspondant moyens de paiement de la DR/DDFiP le certificat ainsi que le nom de domaine qui sera destinataire des notifications retours. Le correspondant moyens de paiement se chargera de les adresser aux administrateurs nationaux de PayFiP.**

---

<sup>1</sup> La collectivité s'engage à informer l'utilisateur, sur son portail, des droits Informatiques et Libertés qui lui sont reconnus par la réglementation précitée auprès du comptable public.

L'envoi des notifications par PayFiP n'est possible que si le nom de domaine de la collectivité est intégré dans le proxy de la DGFIP. Pour ce motif, un paiement de test est nécessaire. La prise en compte du nom de domaine sera effective sous 24 heures. Un nouveau paiement de test permettra alors de vérifier le bon fonctionnement des retours. Dans le cas d'un changement de nom de domaine, un nouveau paiement de test est indispensable. Le délai de prise en compte reste fixé à 24 heures.

- Pour les budgets collectivités qui émettent **plus de 10 000 articles de rôle** par an une demande de **pré-adhésion** devra être transmise par l'intermédiaire du correspondant moyens de paiement de la DR/DDFiP au bureau CL1C de la DGFIP pour validation.

### **3. LES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.**

#### **3.1 LES FORMALITÉS D'ADHÉSION.**

Après avoir pris connaissance des conditions d'adhésion, le ou les responsables de la collectivité adhérente devront formaliser leur adhésion par la signature d'une convention d'adhésion qui leur sera proposée par la Direction Régionale ou Départementale des Finances Publiques. Le correspondant moyens de paiements sera l'interlocuteur de la collectivité. Cette convention formalise l'adhésion et précise le rôle de chaque partie.

A l'appui de cette convention, la collectivité devra remplir et signer un formulaire d'adhésion qui détaille le libellé de la collectivité adhérente et les types de produits qui seront payables en ligne.

Une fois ces formalités effectuées le correspondant moyens de paiement de la DR/DDFiP enregistre l'adhésion de la collectivité dans l'application PayFiP et lui donne **un numéro de client PayFiP** nécessaire pour l'identifier.

#### **3.2 LE DEVELOPPEMENT D'UN ESPACE DE PAIEMENT SUR LE SITE INTERNET DE LA COLLECTIVITÉ**

L'accès au service de paiement en ligne s'effectue après transmission à PayFiP d'une URL (adresse web). PayFiP effectue, sur les champs de cette URL, des contrôles de présence et de forme.

La transmission des références s'effectue à partir du portail de la collectivité, sur lequel l'utilisateur pourra au choix de la collectivité :

- soit saisir les références de son titre ou article de rôle dans un formulaire dédié présenté par la collectivité sur son site Internet ;
- soit sélectionner sa facture dans la liste des factures rattachées à son compte usager.

Les références ainsi collectées enrichiront l'URL aller que la collectivité doit transmettre à PayFiP pour contrôle avant paiement.

##### **3.2.1 CHOIX DU MODE DE SAISIE**



### 3.2.1.1 LE COMPTE-USAGER

Le compte usager est l'offre la plus aboutie pour le paiement en ligne. Elle permet de disposer d'un compte en ligne sur le site de la collectivité. Ce compte rassemble l'ensemble des factures payées et restant à régler. Il permet de diffuser **une information individualisée pour chaque compte**. Les erreurs de saisie sont limitées ce qui permet ainsi de sécuriser le paiement en ligne.

Cette solution demande cependant des développements conséquents en termes de système d'information comme l'identification des usagers par login et mot de passe et la mise à jour immédiate des comptes-usagers à l'issue du paiement pour indiquer que le titre a déjà fait l'objet d'un règlement par internet.

Exemple de compte-usager :

La CREA

Madame, Monsieur

Connexion : 14/06/2010 - 11:43:20

Retour à l'accueil | Réinitialiser votre Mot de Passe

Abonnement Relèves Factures Paiement

> Menu Usager > Paiement > Payer Facture en ligne

**Payez vos Factures en ligne**

**ATTENTION !**

Le recouvrement des factures d'eau de La CREA est assuré par le Trésor Public. Votre compte client peut présenter un débit malgré votre règlement. En cas d'interrogations, merci de prendre contact avec la Trésorerie Principale Municipale de Rouen, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h :

- soit par téléphone
- soit en vous rendant au 110-112 Avenue du Mont Riboudet à Rouen

A régler avant le	Type	N° de facture	Montant Total	Montant Restant dû	Actions
20/05/2010	Relève	10 88 N	97,35 €	97,35 €	<a href="#">payer</a>

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Afin de vous garantir un paiement en ligne fiable et sécurisé, toutes vos transactions sont gérées par le logiciel TIPI de la DGFIP.

### 3.2.1.2 LE FORMULAIRE DE SAISIE MANUELLE

Cette solution consiste à proposer à l'utilisateur de **saisir, sur une page dédiée, les références de la dette à payer** et permet de générer l'url qui sera envoyée à PayFiP. Cette option est la plus simple à mettre en œuvre car elle ne demande pas l'actualisation d'un compte. La saisie par l'utilisateur peut par contre générer des erreurs dans les références transmises et dans les montants payés qui seront détectées dans les contrôles de cohérence de l'application PayFiP (format des données transmises dans l'url, existence de la dette).

Pour cette raison, il est conseillé de prévoir un contrôle de présence suite à la saisie du formulaire, de la référence de la dette, du montant et de l'adresse de messagerie électronique.

Exemple de formulaire de saisie :

LA VILLE / LA MÉTROPOLE | A LA DÉCOUVERTE D'AMIENS | VOTRE VIE QUOTIDIENNE | VOS DÉMARCHES | L'ÉCONOMIE | NOS PROJETS | INFOS

Contact | Aide | Accueil

PAIEMENT EN LIGNE

amien.fr VOUS RECHERCHÉZ...

Amiens.fr > Vos démarches > Démarches en ligne > Paiement en ligne > Facture de crèches

### Paieement de votre facture de crèche

Facture d'eau  
**Facture de crèches**  
Facture de centres de loisirs  
Facture de séjours vacances  
Facture Été Sport

Informations de facturation

Numéro de facture

Année

Montant  ,  €

Informations personnelles

Votre Email

Retapez votre Email

Vous allez être redirigé vers un site entièrement sécurisé

Envoyer

<b>FACTURE</b>
NATURE DE LA PRESTATION: CRECHES - SEPTEMBRE 2011
Origine: DELIBERATION DU MAIRE 11/12/2008
REFERENCE de facturation: CR - 011.0922.W
DETAILS DES PRESTATIONS

### 3.2.2 L'APPEL DE PAYFIP EN POP-UP

L'application PayFiP communique avec l'utilisateur au moment du règlement en lui proposant de choisir de régler par carte bancaire ou par prélèvement, puis en confirmant le paiement ou dans certains cas en affichant des messages d'erreurs.

Pour ce faire, il convient d'appeler l'application PayFiP **dans une nouvelle fenêtre du navigateur**. L'appel de PayFiP doit s'effectuer en popup, de telle sorte qu'en fermant la fenêtre ouverte, l'utilisateur se retrouve sur le portail de la collectivité. Il est donc **vivement conseillé d'appeler l'application PayFiP dans une fenêtre pop up** de manière à éviter des déconnexions intempestives en cas d'erreur et d'utiliser les paramétrages de fenêtres préconisées par PayFiP dans le chapitre suivant.

#### 3.2.2.1 POUR UN LIEN DE TYPE "HREF" LA SYNTAXE À UTILISER EST LA SUIVANTE :

<Ahref="javascript:window.open('url **PAYFIP**','\_blank','**height=700, width=900**, toolbar=no, menubar=no, scrollbars=no, resizable=yes, location=no, directories=no, status=no');">  
Appel **PAYFIP**</A>

### 3.2.2.2 POUR UN LIEN SUR UN BOUTON LA SYNTAXE À UTILISER EST LA SUIVANTE :

```
<INPUT type="button" onClick="javascript:window.open('url PAYFiP','_blank','height=700, width=900, toolbar=no, menubar=no, scrollbars=no, resizable=yes, location=no, directories=no, status=no');">
```

Avec url PayFiP = <https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=NUMCLI&exer=EXER&refdet=REFDET&objet=OBJET&montant=MONTANT&urlcl=URLCL&mel=MEL&saisie=SAISIE>

**Il est impératif d'avoir une popup dont la résolution minimale est de 900\*700.**

### 3.3 PHASES DE TEST ET D'ACTIVATION

A la suite des développements entrepris par la collectivité, le portail doit être en mesure de transmettre à PayFiP toutes les informations nécessaires au traitement du paiement.

Pour l'option formulaire de saisie, ces tests permettront à la collectivité qui les réalise de s'assurer que toutes les informations obligatoires seront correctement collectées et transmises à PayFiP.

Pour l'option compte-usager, les tests permettent à la collectivité de s'assurer que le choix d'une facture par l'utilisateur sur le portail entraîne la structuration et l'envoi d'une URL conforme.

Un **numéro de client PayFiP** est attribué pour chaque budget collectivité adhérent au dispositif. A chaque client est associé au minimum un produit pour lequel la collectivité proposera le service de paiement en ligne.

**Un client PayFiP est rattaché à un numéro SIRET et à son protocole d'échange.** Il est donc nécessaire de créer un client pour les budgets annexes qui disposent de leur propre SIRET et de créer deux clients PayFiP si la collectivité utilise le protocole Titre ou le protocole Rôle.

Le client est créé dans l'application par le correspondant moyens de paiement (administrateur local PayFiP), à l'issue de la création, le correspondant moyens de paiement transmet à la collectivité son **numéro de client PayFiP**.

Ce numéro doit figurer dans les échanges entre le site de la collectivité et l'application PayFiP.

La réalisation du paiement d'activation Prélèvement et/ou du paiement d'activation CB est nécessaire pour le passage au statut Actif Prélèvement et/ou Actif CB.

Par contre, les deux paiements étant indépendants, il n'est pas nécessaire de les réaliser en même temps. Cependant, le paiement par prélèvement seul n'étant pas possible, l'activation CB doit être réalisée avant l'activation Prélèvement.

Les paiements de tests sont réalisés avant les paiements d'activation.

### 3.3.1 PHASE DE TEST

#### 3.3.1.1 TEST D'ENVOI DE L'URL À L'APPLICATION PAYFIP

Avant le passage en production et l'ouverture du service, une phase de test est obligatoire pour les paiements CB. Cette phase de test n'est pas nécessaire pour les paiements Prélèvement.

Elle consiste à transmettre à PayFiP, par le portail de la collectivité adhérente, une URL de Test constituée de données spécifiques.

Cette URL se compose de la manière suivante :

<https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web?>

[numcli=#####&exer=####&refdet=#####&objet=#####&montant=#####&mel=#####@#####.##&urlcl=#####&saisie=T](https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=#####&exer=####&refdet=#####&objet=#####&montant=#####&mel=#####@#####.##&urlcl=#####&saisie=T)

#### Tableau descriptif des paramètres de l'URL ALLER:

PARAMETRE	LONG	PROTOCOLE ORDONNATEUR INDIGO-PESASAP	PROTOCOLE ORDONNATEUR ROLMRE	PROTOCOLE ORDONNATEUR ORMC
numcli	6	NUMERO CLIENT ATTRIBUE A LA COLLECTIVITE PAR L'ADMINISTRATEUR PayFiP		
exer	4	9999		
refdet	18 ou 21	999900000000999999 <u>18 CARACTERES</u>	99999999000000000000 <u>21 CARACTERES</u>	99999999000000000000 <u>21 CARACTERES</u>
objet	< 100	SAISIE LIBRE PROSCRIRE TOUTES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL		
montant	11 max	<b>TESTS : SAISIE LIBRE</b> Dans le cadre de la phase de test et d'activation, les centimes doivent être nul (00)		
mel	6 à 80	Adresse électronique du testeur		
urlcl	<250	Adresse web retour de la collectivité Doit être une URL accessible sur internet et non pas uniquement sur l'intranet		
saisie	1	«T» pour des URL de test et «X» pour des URL d'activation.		

**Attention : Pour des raisons liées à la gestion des doublons, il faut indiquer pour chaque paiement test et activation un montant différent.**

## Exemples d'url test :

[https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web?](https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=999999&exer=9999&refdet=99999999000000000000&objet=TEST&montant=1000&mel=collectivite@fournisseur.fr&urlcl=https://www.collectivites.fr/retourpaiement&saisie=T)

[numcli=999999&exer=9999&refdet=99999999000000000000&objet=TEST&montant=1000&mel=collectivite@fournisseur.fr&urlcl=https://www.collectivites.fr/retourpaiement&saisie=T](https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=999999&exer=9999&refdet=99999999000000000000&objet=TEST&montant=1000&mel=collectivite@fournisseur.fr&urlcl=https://www.collectivites.fr/retourpaiement&saisie=T)

Dans le cas d'une URL de test, le champ « saisie » doit **être valorisé à « T »**.

Une fois l'URL de test générée et envoyée, PayFiP effectue divers contrôles et affiche une fenêtre proposant le paiement de la dette test.

## Paiement de test par Carte Bancaire

### 1 / Choisir payer par carte bancaire

The screenshot displays the PayFiP payment interface. At the top left is the French Republic logo with the motto 'Liberté - Égalité - Fraternité'. To the right is the 'PAY FIP' logo. Below the logos, it states 'La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques'. A blue link '> Participer à une enquête de satisfaction' is visible. A warning box in orange text reads: 'Attention il s'agit d'un paiement de test. Aucun paiement ne sera réellement effectué.' Below this, the 'Informations sur la dette' section shows: 'Référence de la dette : PAIEMENTESTPREL', 'Montant : 1,00€', and 'Adresse électronique : tipi.admin@dgfip.finances.gouv.fr'. The 'Choix du mode de paiement' section offers two options: 'Payer par prélèvement' and 'Payer par carte bancaire'. A note next to the first option says: 'Pour poursuivre cette procédure, vous devrez saisir vos identifiants impots.gouv'. At the bottom center is a black 'Annuler' button.

## 2 / L'écran de saisie des données carte bancaire s'affiche



Collectivité: TEST REGIE SPL  
Montant de la transaction : 10,00 €

### Détails de la transaction

Référence de la transaction :  
001587PAYFIP000000000094311

Référence commande :  
TV5656URFDGH

Comptable :  
TEST TIPI REGIE SPL

Identifiant du commerçant :  
22800001410001

E-mail :  
tipi.admin@dgfip.finances.gouv.fr

### Informations de la carte



Veillez saisir les informations de votre paiement

Numéro de carte :

5017674000000002

Date d'expiration :

Mois : 09 Année : 2019

Cryptogramme visuel :

123 ?

Visa : 5017674000000002  
Mastercard : 5017670000001800  
CB/Visa : 4978860713891312

Valider

Annuler

Selon votre établissement bancaire, vous pourrez être redirigé vers la page d'authentification de votre banque avant la validation de votre paiement.



Sips e-payment solution

Secured by worldline

Copyright © 2019 - Tous droits réservés

Saisir le numéro de l'une des trois cartes suivantes :

Visa : 5017674000000002


Mastercard : 5017670000001800

CB/Visa : 4978860713891312

La date d'expiration doit être **postérieure au mois courant** et le cryptogramme est libre.

Cliquer sur « Valider »

3 / Un écran de simulation de contrôle 3D Secure (contrôle du code d'authentification que reçoit l'utilisateur par SMS pour valider son paiement) s'affiche

**ACS 3D Secure Developpements**

---

Pour accepter le paiement, veuillez selectionner le type de réponse d'Authentification de Paiement puis cliquez sur "Valider".

Date : 09/08/2019 01:23:39  
Commerçant : TESTREGIESPL  
Site : <http://www.tipi.budget.gouv.fr>  
Montant : 10,00 €  
Numéro de carte : #####

**Types de réponses de l'Authentification de paiement :**

Authentification KO - N :

Problème Technique - U :

**Authentification OK - Y (CAVV AUTO) :**

Y (Entrez le CAVV) :

Preuve d'Authentification - A (CAVV AUTO) :

A (Entrez le CAVV) :



Par défaut, la case « Authentification OK » est cochée.

Cliquer sur Valider



4 / Un message de confirmation du paiement apparaît à l'écran et le testeur reçoit sur sa messagerie électronique un ticket de paiement qui valide le processus de paiement. Le cas échéant des messages d'erreurs permettent à la collectivité d'effectuer les corrections si nécessaires. (cf annexe 2)

Cliquer sur Continuer pour bénéficier de la notification du résultat



Collectivité : TEST REGIE SPL  
Montant de la transaction : 10,00 €

Détails de la transaction	
Date de la transaction :	9 août 2019
Numéro de carte :	5017*****02
Référence de la transaction :	001587PAYFIP0000000000094311
Référence commande :	TV5656URFDGH
Comptable :	TEST TIPI REGIE SPL
Identifiant du commerçant :	22800001410001
Numéro de contrat carte :	9876543014
E-mail :	tipi.admin@dgfip.finances.gouv.fr
Numéro d'autorisation :	717174

### Informations de paiement

Votre paiement a été accepté.  
Nous vous conseillons de conserver vos informations de paiement.

Impression PDF Continuer

5 / Un dernier écran confirme l'aboutissement de la transaction de test

€ TELEPAIEMENT Collectivité : VIENNE

> Paiement effectué

### TEST EFFECTUE

Votre test de paiement de la référence : TV5656URFDGH d'un montant de 10,00 euros au profit de la collectivité VIENNE a bien été pris en compte par la régie CENTRE DE LOISIRS GEMENS VIENNE.

Référence de la dette :	TV5656URFDGH
Montant :	10,00 €
Adresse électronique :	tipi.admin@dgfip.finances.gouv.fr

Fermer la fenêtre

Par la suite PayFiP constitue une URL retour (PayFiP vers Collectivité) qui sera transmise à l'adresse indiquée dans le paramètre « URLCL » de l'URL aller.

## Paielement de test pour les paiements par prélèvement

### 1 / Choisir Payer par prélèvement

The screenshot shows the PAYFiP interface. At the top left is the French Republic logo with the motto 'Liberté • Égalité • Fraternité'. In the center is the PAYFiP logo. Below it, the text reads 'La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques'. A link '> Participer à une enquête de satisfaction' is visible. A warning box states: 'Attention il s'agit d'un paiement de test. Aucun paiement ne sera réellement effectué.' The 'Informations sur la dette' section shows: 'Référence de la dette : PAIEMENTTESTPREL', 'Montant : 1,00€', and 'Adresse électronique : tpi.admin@dgifp.finances.gouv.fr'. The 'Choix du mode de paiement' section has two buttons: 'Payer par prélèvement' (highlighted) and 'Payer par carte bancaire'. A note next to the first button says: 'Pour poursuivre cette procédure, vous devrez saisir vos identifiants impots.gouv'. At the bottom is an 'Annuler' button.

### 2 / Cliquer sur Connexion



impots.gouv.fr  
un site de la direction générale des Finances publiques



## Bienvenue sur PayFiP

La solution de paiement de la direction générale des Finances publiques



The screenshot shows the login page. At the top left, it says 'Accueil > Authentification'. A blue box contains the text: 'PayFiP est un service de paiement en ligne sécurisé à destination des usagers des administrations publiques. Pour l'utiliser, vous devez saisir les identifiants demandés pour accéder au site impots.gouv.fr.' The main heading is 'Connexion avec mes identifiants impots.gouv.fr'. Below it are two input fields: 'Numéro fiscal' with the value '1234567891011' and 'Mot de passe' with masked characters. A blue 'Connexion' button is to the right. Below the inputs are links for 'Numéro fiscal perdu' and 'Mot de passe oublié'. A section titled 'Je n'ai pas encore d'espace particulier sur impots.gouv.fr' has a blue button 'Créer mon espace particulier'. Below this, it says: 'En cliquant sur ce bouton, vous serez dirigé vers le site impots.gouv.fr. À l'issue de la procédure, vous pourrez retourner sur votre site afin d'effectuer votre paiement.' At the bottom, a box contains the text: 'Cet écran est une simulation du parcours usager PayFiP'.

### 3 / Cliquer sur le compte bancaire proposé




La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques

Bonjour Usager fictif,  
Veuillez sélectionner le compte bancaire que vous désirez utiliser pour votre paiement.

#### Choix du compte bancaire

**BANQUE DE FRANCE**  
**XXST83**  
**COMPTE DE TEST**



**Annuler**

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en adressant votre demande à l'adresse suivante : [bureau.caprecouvrement-payfip@dgif.finances.gouv.fr](mailto:bureau.caprecouvrement-payfip@dgif.finances.gouv.fr)

**Cet écran est une simulation du parcours usager PayFiP**

### 4 / Cliquer sur valider



La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques

#### Validation du paiement



Référence de la facture	Compte Bancaire	Montant
TEST-ACTIVATION	FR76-XXXX-XXXX-XXXX-XXXX-077	300,00 €

Je valide les informations indiquées et autorise le comptable public à présenter un ordre de prélèvement sur le compte bancaire que j'ai sélectionné

**Valider** **Annuler**

**Cet écran est une simulation du parcours usager PayFiP**

## 5 / Un écran de confirmation du paiement de test s'affiche




La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques

### Confirmation de paiement

**Paiement de tests**  
**Votre ordre de paiement a bien été enregistré le JJ/MM/AAAA à HH:MM**

au profit de : REGIE FICTIVE  
Sous le numéro 112233445566-tip sur le compte bancaire FR76-XXXX-XXXX-XXXX-XXXX-077  
(Etablissement teneur du compte : **BANQUE DE FRANCE – COMPTE DE TEST** et titulaire du compte : **Usager Fictif**) pour un montant de 300,00 €.  
Le mandat qui autorise ce prélèvement porte la Référence Unique de Mandat (RUM) n°Pdeed6712c18d11e84f87658723f7a55d.  
Vous serez prélevé sur votre compte 3 jours ouvrés à compter d'aujourd'hui soit le JJ/MM/AAAA.  
Vous recevrez la notification de votre paiement par courriel à l'adresse : test@opérateur.fr



**Fermer**

Cet écran est une simulation du parcours usager PayFiP

Par la suite PayFiP constitue une URL retour (PayFiP vers Collectivité) qui sera transmise à l'adresse indiquée dans le paramètre « URLCL » de l'URL aller.

### 3.3.1.2 TEST D'EXPLOITATION DE L'INFORMATION RETOUR

Après paiement par l'utilisateur, l'application PayFiP peut envoyer par l'intermédiaire d'une URL (adresse web) retour, l'information relative au règlement effectué. Il appartient à la collectivité si elle le souhaite de tester l'exploitation des données contenues dans cette URL retour.

Si le mode d'accès au service est un compte-usager, le client « Collectivité » doit obligatoirement traiter l'information paiement transmise par PayFiP sur l'adresse URL servie dans le paramètre « URLCL » de l'URL aller (voir supra). En effet, il est impératif de faire apparaître à l'écran une information indiquant que la facture a fait l'objet d'un règlement par Internet et au mieux en interdisant la sélection

#### **ATTENTION :**

**Les collectivités qui souhaitent mettre en œuvre un retour sécurisé en https devront utiliser un certificat déclaré auprès d'une autorité de certification et non un certificat auto-signé. Dans tous les cas, vous devez fournir au correspondant moyens de paiement les références de votre certificat pour vous assurer que celui-ci est bien intégré dans le magasin de confiance du serveur PayFiP (Cf §2).**

L'URL retour est constituée à partir des paramètres transmis dans l'URL aller, complétés de paramètres traduisant le résultat de l'opération. Le résultat de la transaction est indiqué dans le champ

« **RESULTRANS** » de l'URL retour. Seules les opérations payées doivent donner lieu à mise à jour du système d'information. Les paramètres « **dattrans** » et « **heurtrans** » sont enrichis de la date et heure de l'opération enregistrée par PayFiP.

Cette URL se compose de la manière suivante :

[<urlcl>?</a>](#)

**numcli=#####&exer=#####&refdet=#####&objet=#####&montant=#####&mel=#####@###.###&saisie=T&resultrans=#&numauto=#####&dattrans=#####&heurtrans=#####**

**Tableau descriptif des paramètres de l'URL Retour:**

PARAMETRES	FORMAT	LONG	VALEUR
numcli	Idem URL aller		Idem URL aller
exer	Idem URL aller		Idem URL aller
refdet	Idem URL aller		Idem URL aller
objet	Idem URL aller		Idem URL aller
montant	Idem URL aller		Idem URL aller
mel	Idem URL aller		Idem URL aller
saisie	Idem URL aller		Idem URL aller
resultrans	Alphabétique	1	« P » Payée CB ; « R » Refusée CB ; « A » Abandon CB ; « V » Payée Prélèvement, « Z » Refusée prélèvement (abandon)
numauto	Alphanumérique	6 (CB)	<b>Paiement CB</b> : Numéro d'autorisation délivré par le serveur d'autorisation et routé par le gestionnaire de télépaiement CB à PayFiP . Pour les paiements de test et d'activation, le paramètre peut être XXXXX
	Alphanumérique	16 (Prélèvement)	<b>Paiement Prélèvement</b> : Numéro d'opération délivré par le module de prélèvement
dattrans	JJMMAAAA	8	Date de la transaction du paiement CB ou Prélèvement
heurtrans	HHMM	4	Heure de la transaction du paiement CB ou prélèvement

<sup>2</sup> correspond à l'url indiquée dans le paramètre urlcl.

## **ATTENTION :**

L'adresse indiquée dans le paramètre URLCL doit être une URL accessible sur internet et non pas uniquement sur l'intranet du partenaire, ni une url locale à son serveur. Pour cette URLCL, seuls les ports par défaut sont autorisés, protocole http port 80 et protocole https port 443. Les paramètres sont envoyés par la méthode « POST ». (l'indication de ces ports par défaut ne sont pas nécessaires dans l'URL)

Si des paramètres sont indiqués dans le champ URLCL, ceux-ci devront être séparés par %26 au lieu de &

La collectivité peut effectuer des tests sans limitation de nombre et à tout moment, même après l'activation CB ou Prélèvement.

### **3.3.2 PHASE D'ACTIVATION**

Lorsque les tests sont concluants, la collectivité peut déclencher la procédure d'activation de son ou ses numéros clients dans PayFiP. Cette phase conditionne l'ouverture du service aux usagers. A défaut d'activation, les usagers n'auront pas accès au service de paiement en ligne

**La procédure d'activation est du ressort de la collectivité.**

**L'activation est nécessaire pour le paiement CB et pour le paiement Prélèvement**

Dans les deux cas l'Url envoyé à PayFiP est identique

Pour activer son N° client (fourni par l'administrateur local de la DR/DDFiP), la collectivité doit transmettre à PayFiP une URL d'activation.

La structure de cette URL est identique à l'URL de test décrite supra.

A l'exception pour l'activation du **champ « SAISIE »** de l'URL qui doit impérativement être valorisé à « **X** ».

Cette URL se compose de la manière suivante :

**<https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=----&exer=9999&refdet=----- &objet=-----&montant=111100&mel=----@----.--&urlcl=-----& saisie=X>**

***Pour activer le mode de paiement CB, il faut choisir Payer par CB :***

Un paiement fictif est proposé pour valider l'activation, il convient alors de saisir le numéro de l'une des trois cartes suivantes :

Visa : 5017674000000002

Mastercard : 5017670000001800

CB/Visa : 4978860713891312

La date d'expiration doit être **postérieure au mois courant** et le cryptogramme est libre.

### **Pour activer le mode de paiement Prélèvement, il faut choisir Payer par Prélèvement :**

La procédure à appliquer est identique à celle de la procédure de tests, l'identifiant fiscal et le mot de passe de connexion sont pré-remplis.

Une fois le paiement d'activation réalisé, un écran confirme l'activation du client et un message d'activation est transmis par messagerie électronique à l'adresse indiquée dans l'URL, à la boîte générique fonctionnelle de la trésorerie et à l'administrateur PayFiP de la DR/DDFiP ayant créé le client dans l'application PayFiP.

**Le paiement en ligne sera possible à J+1 après activation.**

#### **ATTENTION :**

**Par la suite, le comptable public doit paramétrer dans Hélios la « date de prise en charge des pièces pour 1<sup>er</sup> envoi TIPI », sans ce paramétrage aucun titre de la collectivité ne sera payable en ligne.**

C'est donc le comptable public qui donne le feu vert à la collectivité pour proposer à ses usagers le nouveau service de paiement en ligne.

Les dettes seront payables au plus tard deux jours après la date de leur prise en charge dans Hélios par le comptable public.

*NB : Avant le déploiement au grand public, un panel de testeurs peut être désigné pour vérifier que l'ensemble des paramétrages a été effectué et que les titres pris en charge sont payables en ligne.*

### **3.4 PASSAGE EN PRODUCTION**

#### **3.4.1 ADRESSE D'ENVOI ET STRUCTURE DE L'URL ALLER :**

Une fois le compte client PayFiP activé, le dispositif peut entrer en phase de production et être proposé aux usagers.

En phase de paiement, le code « saisie » des URL envoyées doit être renseigné à « **A** » ou « **M** » en fonction de l'option choisie pour accueillir les usagers sur le site Internet. (**A pour un compte usager, M pour formulaire de saisie**).

Avant l'ouverture du service, la collectivité doit s'assurer que l'url générée par son site Internet prend en compte cette règle. A défaut, la réception par PayFiP d'URL de paiements réels dont le code saisie est « X » ou « T » empêchera le paiement et indiquera des messages d'erreur aux usagers.

Après saisie ou sélection de la dette par l'utilisateur, la collectivité doit enrichir l'URL aller pour transmission à PayFiP.

**La collectivité vérifie que tous les champs obligatoires sont enrichis**

En cas de formulaire de saisie, la collectivité doit instaurer un contrôle de présence sur les références le

montant et l'adresse de messagerie automatique. L'application PayFiP effectuera un contrôle de cohérence avec les titres pris en charge et les données saisies par l'utilisateur.

**<https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=----&exer=-----&refdet=-----&objet=-----&montant=-----&mel=----@----&urlcl=-----&saisie=->**

Définition des paramètres :

PARAMETRE	DEFINITION	VALEUR
<b>NUMCLI</b>	<b>Numéro client PayFiP</b>	<b>Obligatoire</b>
EXER	Exercice de rattachement	Facultatif
<b>REFDET</b>	<b>Référence de la facture</b>	<b>Obligatoire</b>
OBJET	Zone libre	Facultatif
<b>MONTANT</b>	<b>Montant</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>MEL</b>	<b>Adresse mail de l'utilisateur</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>URLCL</b>	<b>URL retour de la collectivité</b>	Facultatif
<b>SAISIE</b>	<b>Mode de saisie sur le portail du client PayFiP</b>	<b>Obligatoire</b>

Description et format des paramètres pour un client « Collectivité » hors ORMC:

Paramètre de l'URL	FORMAT	LONG	PARAMETRES INDIGO Titres	PARAMETRES PESASAP	PARAMETRES ROLMRE
<b>numcli</b>	Numérique	6	NUMERO CLIENT ATTRIBUE A LA COLLECTIVITE PAR L'ADMINISTRATEUR PayFiP		
<b>exer</b>	Numérique	4	<b>CODEXER</b>	<b>Exer</b>	<b>ROLEX</b>



<b>refdet</b>	Se conformer au format propre à chaque protocole	18 ou 21	<b>CODEXER (4) + NUMTITRE(8) + NUMORDRE 6) (total=18)</b>	<b>Exer (4) + IdPce (8) + IdLigne (6) (total=18)</b>	<b>ROLEX (4) + ROLREC (2) + ROLDEB si champ existant sinon «00 » + ROLDET (13) (total=21)</b>
<b>objet</b>	Alphanumérique (a z A Z 0 9 espace)	< 100	<b>Zone libre :</b> PROSCRIRE TOUTES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL		
<b>montant</b>	En centimes d'Euro sans virgule	<b>11</b> max	MONTANT MtHt si MtTVA non servi Sinon MtHT+MtTVA ROLTOT		
<b>mel</b>	Adresse valide	6 à 80	<b>Adresse mel de l'utilisateur qui acquitte la dette</b>		
<b>urlcl</b>	http://... Ou https://...	<250	Adresse d'envoi de l'URL retour. <b>Obligatoire en cas de compte-usager.</b> <b>Cette URL retour doit être une URL accessible sur internet et non pas uniquement sur l'intranet.</b>		
<b>saisie</b>	« M » ou « A »	1	« <b>M</b> » formulaire de saisie « <b>A</b> » sélection dans une liste (compte-usager)		

**Description et format des paramètres pour un client « Collectivité » ORMC:**

<b>Paramètre de l'URL</b>	<b>FORMAT</b>	<b>LONG</b>	<b>PARAMETRES ORMC</b>
<b>numcli</b>	Numérique	6	
<b>exer</b>	Numérique	4	<b>Zone Exer du bloc bordereau</b>

<b>refdet</b>	Se conformer au format propre à chaque protocole	21	<p><b>ZONE1 à 4 caractères :</b> Zone Exer du bloc bordereau</p> <p><b>+ZONE2 à 2 caractères :</b> deux premiers caractères de la Zone CodeProdLoc du bloc ligne pièce*</p> <p><b>+ZONE3 à 2 caractères :</b> saisir 00 si la zone NumDette du bloc pièce contient moins de 14 caractères ou + 2 premiers caractères de la zone NumDette du bloc pièce si celui-ci contient 15 caractères ou 0 + le premier caractère de zone NumDette du bloc pièce si celui-ci contient 14 caractères</p> <p><b>+ZONE4 à 13 caractères max</b> Zone NumDette du bloc pièce</p> <p><b>21 CARACTERES</b></p>
<b>objet</b>	Alphanumérique (a z A Z 0 9 espace)	< 100	<p><b>Zone libre :</b> PROSCRIRE TOUTES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL</p>
<b>montant</b>	En centimes d'Euro sans virgule	11 max	<p><b>MONTANT</b> ( bloc ligne pièce)</p> <p>MtHt si MtTVA non servi Sinon MtHT+MtTVA</p>
<b>mel</b>	Adresse valide	6 à 80	<b>Adresse mel de l'utilisateur qui acquitte la dette</b>
<b>urlcl</b>	http://... Ou https://...	<250	<p>Adresse d'envoi de l'URL retour. <b>Obligatoire en cas de compte-usager.</b></p> <p><b>Cette URL retour doit être une URL accessible sur internet et non pas uniquement sur l'intranet.</b></p>
<b>saisie</b>	« M » ou « A »	1	« M » formulaire de saisie « A » sélection dans une liste (compte-usager)

L'url devra référencer une véritable pièce prise en charge, voici un exemple pour un ORMC de 2018 (facture 1 pour 112,56 euros)

<https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=000001&exer=2018&refdet=2018EA0000000000000001&objet=&montant=11256&mel=collectivite@fournisseur.fr&urlcl=https://www.collectivites.fr/retourpaiement&saisie=M>

## Détermination du NUMORDRE pour le protocole INDIGO Titres

Pour les titres issus d'un fichier INDIGO, la référence de la dette = CODEXER+NUMTITRE+NUMORDRE. Si NUMTITRE (numéro de titre) apparaît clairement sur le titre, le NUMORDRE n'y est pas systématiquement inscrit il est donc nécessaire de l'indiquer à l'utilisateur.

Pour le déterminer, suivre les règles suivantes :

**Pour les titres " Mono Débiteur – Mono Imputation "** (identifiés par la " NATURE DE TITRE " 00, 01 dans Hélios), la zone "NUMORDRE" doit être impérativement servie à «**000001** » ou «**1** ».

**Pour les titres " Mono Débiteur – Multi Imputation "** (identifiés par la " NATURE DE TITRE " 09 ou 10 dans Hélios), la zone "NUMORDRE" doit être impérativement servie à " **000001** " ou «**1** ». Le regroupement pour le paiement est systématiquement effectué sur le premier numéro d'ordre.

**Pour les titres " Multi Débiteur – Mono Imputation "** (identifié par la " NATURE DE TITRE " 03 dans Hélios), la zone "NUMORDRE" doit correspondre au numéro d'ordre renseigné dans le fichier de titre émis.

### **Détermination de l'IdLigne pour le protocole PES ASAP :**

**Pour les titres de " Mono Débiteur – Mono Imputation "** la zone " IDLIGNE " du paramètre REFDET de l'URL aller doit être impérativement servie à " 000001 ". ou «1 »

**Pour les titres " Mono Débiteur – Multi Imputation "** la zone " IDLIGNE" du paramètre REFDET doit être impérativement servie à " 000001 " ou «1 ». Le regroupement pour le paiement est systématiquement effectué sur la première ligne de pièce.

**Pour les titres " Multi Débiteur – Mono Imputation "** la zone " IDLIGNE" du paramètre REFDET doit correspondre à l'IdLigne renseigné dans le fichier de titre émis.

**Nota :** Pour les titres « Multi Débiteur - Multi Imputation », il convient de prendre l'attache de l'équipe projet PayFiP, par l'intermédiaire de la Direction Locale des Finances Publiques. Ce type de pièce suppose en effet que la zone " IDLIGNE" du paramètre REFDET corresponde au premier IdLigne utilisé pour le débiteur, qui correspond à l'IdLigne de regroupement.

### **Particularités pour la logique ROLE (ROLMRE) :**

Pour ce format, la zone ROLREC (code recette, caractères alphanumériques) est obligatoirement renseignée.

Si ROLDEB est renseigné, prendre la valeur existante, si non renseigné, prendre « 00 ».

### Particularités pour la logique ROLE (ORMC) :

Pour ce format, les deux premiers caractères de la zone CodeProdLoc du bloc ligne pièce sont obligatoirement renseignés.

**Pour un rôle les deux premiers caractères de la zone CodeProdLoc devront impérativement être identiques sur toutes les lignes d'un numéro de facture sinon l'article de rôle ne sera pas payable en ligne.**

**Pour la logique rôle (ROLMRE et ORMC), la numérotation des factures de rôle devra impérativement être séquentielle sur une année civile pour éviter tout doublon. PayFiP ne tient pas compte des codes périodes.**

*Le code recette qui doit figurer sur le formulaire d'adhésion est constitué des deux caractères de ROLREC (ROLMRE) ou des deux premiers caractères de la zone CodeProdLoc du bloc ligne pièce (ORMC)*

A réception de son avis des sommes à payer, l'usager se connecte sur le site de la collectivité et, au choix de celle-ci, saisit dans un formulaire ou sélectionne dans une liste, la dette correspondant à sa facture. Une URL est alors générée par la site de la collectivité ou de la collectivité à destination de PayFiP.

A partir de cette URL aller, PayFiP effectuera des contrôles de présence et de forme avant de présenter la page de paiement à l'usager sur laquelle il effectuera son paiement en mode sécurisé.

#### **3.4.2 ADRESSE D'ENVOI ET STRUCTURE DE L'URL RETOUR:**

Dès lors que le client PayFiP a servi le champ « URLCL » dans l'URL aller, PayFiP lui retransmettra sur cette adresse, le résultat de la transaction.

**L'adresse indiquée dans le paramètre URLCL doit être une URL accessible sur internet et non pas uniquement sur l'intranet du partenaire, ni une url locale à son serveur. Pour cette URLCL, seuls les ports par défaut sont autorisés, protocole http port 80 et protocole https port 443. Les paramètres sont envoyés par la méthode « POST ».(l'indication de ces ports par défaut ne sont pas nécessaires dans l'URL). Dans le cas contraire, le retour des informations de paiement ne serait pas géré par PayFiP.**

Le client PayFiP pourra ainsi connaître en temps réel le dénouement d'un paiement effectué sur PayFiP. Les informations transmises lui permettront d'actualiser le système d'information de la collectivité. Le client PayFiP, qui aura opté pour un compte-usager, devra :

- indiquer en correspondance de la dette réglée via PayFiP, «paiement CB par Internet en cours de validation »,
- ne plus permettre la sélection de cette dette à son usager,
- traiter les fichiers FLUOR pour présenter à son usager une situation à jour tenant compte des paiements réalisés par un autre moyen.

Adresse d'envoi de l'URL retour : <http://www.> ou <https://www.>-URLCL-indiquée par le client dans l'URLaller

**Définition des paramètres de l'URL retour :**

PARAMETRE	DEFINITION
NUMCLI	Numéro client PayFiP
EXER	Exercice de rattachement
REFDET	Référence de la dette
OBJET	Zone libre
MONTANT	Montant
MEL	Adresse mail de l'utilisateur
SAISIE	Mode de saisie sur le portail du client PayFiP
RESULTRANS	Résultat de la transaction du paiement CB ou prélèvement
NUMAUTO	Numéro d'autorisation de l'opération : -6 caractères pour la CB -16 caractères pour le prélèvement
DATTRANS	Date de la transaction

Les paramètres facultatifs sont renseignés dans l'URL retour s'ils ont été servis dans l'URL aller.

**Description et format des paramètres :**

PayFiP transmettra dans l'URL retour pour les paramètres NUMCLI, EXER, REFDET, OBJET, MONTANT et MEL, les mêmes valeurs que celles présentes dans le l'URL aller.

PARAMETRE	FORMAT	LONG	VALEUR
NUMCLI			Idem URL aller
EXER			<b>Idem URL aller</b>
REFDET			Idem URL aller
OBJET			Idem URL aller
MONTANT			Idem URL aller

MEL			Idem URL aller
SAISIE			Idem URL aller
RESULTRANS	Alphabétique	1	« P » Payée CB ; « R » Refusée CB , « V » Payée Prélèvement , « Z » Refusée prélèvement. Seules les valeurs « P » et « V » doivent être traitées.
NUMAUTO	Alphanumérique	6 (CB)	<u>Paiement CB</u> : Numéro d'autorisation délivré par le serveur d'autorisation et routé par le gestionnaire de télépaiement CB à PayFiP . Pour les paiements de test et d'activation, le paramètre peut être XXXXX
	Alphanumérique	16 (Prélèvement)	<u>Paiement Prélèvement</u> : Numéro d'opération délivré par le module de prélèvement
DATTRANS	JJMMAAAA	8	Date de la transaction de paiement CB ou Prélèvement
HEURTRANS	HHMM	4	Heure de la transaction de paiement CB ou Prélèvement

## 4. LE DÉROULEMENT DES PAIEMENTS

### 4.1 L'ENVOI AU PORTAIL DE LA COLLECTIVITÉ DE L'INFORMATION RELATIVE AU PAIEMENT

A l'issue de la transaction de paiement, PayFiP constituera à l'attention de la collectivité une URL retour qui comportera, en plus des informations transmises dans l'URL aller, le résultat du paiement, à l'adresse indiquée dans le champ URLCL de l'URL aller. La collectivité exploitera cette URL retour pour mise à jour de son système d'information et du site.

### 4.2 L'ENVOI DU TICKET DE PAIEMENT À L'USAGER ET AU POSTE COMPTABLE

A l'issue de chaque transaction, le gestionnaire de télé-paiement ou le gestionnaire de prélèvement affiche à l'écran un ticket de paiement que l'utilisateur peut imprimer. Ce ticket est simultanément transmis par courrier électronique à l'utilisateur ainsi qu'à la boîte générique du comptable public. Ces tickets sont à conserver pendant un an.

### 4.3 L'EMARGEMENT AUTOMATISE DU PAIEMENT DANS HÉLIOS

Une fois le paiement validé et enregistré, l'application génère en direction d'Hélios un flux automatique d'emargement CB ou Prélèvement qui sera validé le lendemain par le comptable public.

## **5. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

### **Phase 1: Etapes préparatoires pour la collectivité**

- Analyse et appropriation du guide de mise en œuvre ;
- Signature de la convention et du formulaire d'adhésion, transmission au comptable public ou directement au correspondant moyens de paiement de la DR/DDFiP ;

### **Phase 2: Test du dispositif par la collectivité**

- Transmission par le correspondant moyens de paiement à la collectivité du numéro de client PayFiP ;
- Test du formulaire de saisie manuelle ou du compte usager de la collectivité avec l'envoi de l'URL de paiement test vers PayFiP

### **Phase 3 : Activation et mise en production**

- Constitution et envoi de l'URL d'activation CB vers PayFiP.
- Envoi de l'URL d'activation Prélèvement vers PayFiP
- Paramétrage Hélios PayFip et feu vert du comptable public
- Adaptation des avis des sommes à payer envoyés aux usagers.

### **Phase 4 : Ouverture du dispositif**

- Communication aux usagers de la nouvelle offre de service
- ▼ ● Premiers paiements enregistrés

**LISTE DES IMPUTATIONS PAR NOMENCLATURE ET PAR PRODUIT : M14**

<b>Nomenclature</b>	<b>Code Produit PayFiP/ LIBELLE</b>	<b>Imputation comptable</b>
M14-1	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7011
M14-1	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7012
M14-1	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7068
M14-1	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7071
M14-1	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7078
M14-1	02 ORDURES MENAGERES	7061
M14-1	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7062
M14-1	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7063
M14-1	04 SOCIAL	7066
M14-1	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7067
M14-1	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7488
M14-1	06 TRAVAUX	4582
M14-1	06 TRAVAUX	704
M14-1	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M14-1	07 LOCATIONS IMMEUBLES	1676
M14-1	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M14-1	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M14-1	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M14-1	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M14-1	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M14-1	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M14-1	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788
M14-1	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7013
M14-1	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7015
M14-1	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7018
M14-1	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7478
M14-1	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	751
M14-1	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M14-1	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M14-1	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7031
M14-1	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7032
M14-1	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7034
M14-1	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7035
M14-1	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7036
M14-1	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7037
M14-1	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7038
M14-1	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7083
M14-1	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M14-1	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7087
M14-1	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M14-1	14 IMPOTS ET TAXES (73)	733
M14-1	14 IMPOTS ET TAXES (73)	735
M14-1	14 IMPOTS ET TAXES (73)	736
M14-1	14 IMPOTS ET TAXES (73)	738
M14-1	15 AUTRES SERVICES	7064
M14-1	15 AUTRES SERVICES	70684
M14-1	15 AUTRES SERVICES	70685
M14-1	15 AUTRES SERVICES	70688
M14-1	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7021
M14-1	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7022
M14-1	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7023
M14-1	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7024
M14-1	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7025
M14-1	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7028
M14-1	19 PRETS	2764
M14-2	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7011
M14-2	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7012
M14-2	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7068
M14-2	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7071
M14-2	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7078
M14-2	02 ORDURES MENAGERES	7061
M14-2	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7062
M14-2	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7063
M14-2	04 SOCIAL	7066



M14-2	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7067
M14-2	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7488
M14-2	06 TRAVAUX	4582
M14-2	06 TRAVAUX	704
M14-2	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M14-2	07 LOCATIONS IMMEUBLES	1676
M14-2	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M14-2	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M14-2	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M14-2	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6479
M14-2	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M14-2	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M14-2	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M14-2	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788
M14-2	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7013
M14-2	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7015
M14-2	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7018
M14-2	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	1345
M14-2	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7478
M14-2	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	751
M14-2	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M14-2	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M14-2	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7031
M14-2	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7032
M14-2	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7034
M14-2	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7035
M14-2	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7036
M14-2	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7038
M14-2	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M14-2	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7083
M14-2	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M14-2	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7087
M14-2	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M14-2	14 IMPOTS ET TAXES (73)	10226
M14-2	14 IMPOTS ET TAXES (73)	733
M14-2	14 IMPOTS ET TAXES (73)	735
M14-2	14 IMPOTS ET TAXES (73)	736
M14-2	14 IMPOTS ET TAXES (73)	738
M14-2	15 AUTRES SERVICES	7064
M14-2	15 AUTRES SERVICES	7065
M14-2	15 AUTRES SERVICES	70684
M14-2	15 AUTRES SERVICES	70688
M14-2	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7021
M14-2	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7022
M14-2	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7023
M14-2	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7024
M14-2	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7025
M14-2	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7028
M14-2	19 PRETS	2764
M14-3	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7011
M14-3	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7012
M14-3	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7068
M14-3	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7071
M14-3	02 ORDURES MENAGERES	7061
M14-3	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7062
M14-3	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7063
M14-3	04 SOCIAL	7066
M14-3	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7067
M14-3	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7488
M14-3	06 TRAVAUX	45422
M14-3	06 TRAVAUX	4582
M14-3	06 TRAVAUX	704
M14-3	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M14-3	07 LOCATIONS IMMEUBLES	1676
M14-3	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M14-3	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M14-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419

M14-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6459
M14-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6479
M14-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M14-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7713
M14-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M14-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M14-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788
M14-3	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7013
M14-3	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7015
M14-3	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7018
M14-3	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7078
M14-3	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	1328
M14-3	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	1343
M14-3	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7478
M14-3	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	751
M14-3	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M14-3	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M14-3	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7031
M14-3	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7032
M14-3	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7034
M14-3	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7035
M14-3	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7036
M14-3	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7037
M14-3	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7038
M14-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M14-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M14-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7083
M14-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M14-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7087
M14-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M14-3	14 IMPOTS ET TAXES (73)	733
M14-3	14 IMPOTS ET TAXES (73)	735
M14-3	14 IMPOTS ET TAXES (73)	736
M14-3	14 IMPOTS ET TAXES (73)	738
M14-3	15 AUTRES SERVICES	7064
M14-3	15 AUTRES SERVICES	7065
M14-3	15 AUTRES SERVICES	70684
M14-3	15 AUTRES SERVICES	70688
M14-3	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7021
M14-3	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7022
M14-3	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7023
M14-3	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7024
M14-3	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7025
M14-3	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7028
M14-3	19 PRETS	274
M14-3	19 PRETS	2764
M14-4	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7011
M14-4	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7012
M14-4	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7068
M14-4	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7071
M14-4	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7078
M14-4	02 ORDURES MENAGERES	7061
M14-4	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7062
M14-4	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7063
M14-4	04 SOCIAL	7066
M14-4	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7067
M14-4	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7488
M14-4	06 TRAVAUX	4582
M14-4	06 TRAVAUX	704
M14-4	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M14-4	07 LOCATIONS IMMEUBLES	1676
M14-4	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M14-4	07 LOCATIONS IMMEUBLES	757
M14-4	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M14-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M14-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6459
M14-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6479

M14-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M14-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7713
M14-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M14-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	773
M14-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M14-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788
M14-4	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7013
M14-4	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7015
M14-4	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7018
M14-4	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	132
M14-4	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	1343
M14-4	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	747
M14-4	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	751
M14-4	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M14-4	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7031
M14-4	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7032
M14-4	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7034
M14-4	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7035
M14-4	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7036
M14-4	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7037
M14-4	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7038
M14-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M14-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M14-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7083
M14-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M14-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7087
M14-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M14-4	14 IMPOTS ET TAXES (73)	733
M14-4	14 IMPOTS ET TAXES (73)	735
M14-4	14 IMPOTS ET TAXES (73)	736
M14-4	14 IMPOTS ET TAXES (73)	738
M14-4	15 AUTRES SERVICES	7064
M14-4	15 AUTRES SERVICES	7065
M14-4	15 AUTRES SERVICES	70684
M14-4	15 AUTRES SERVICES	70688
M14-4	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7021
M14-4	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7022
M14-4	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7023
M14-4	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7024
M14-4	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7025
M14-4	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7028
M14-4	19 PRETS	274
M14-4	19 PRETS	2764
M14-5	04 SOCIAL	7066
M14-5	06 TRAVAUX	704
M14-5	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M14-5	07 LOCATIONS IMMEUBLES	1676
M14-5	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M14-5	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M14-5	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M14-5	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7713
M14-5	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M14-5	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M14-5	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M14-5	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M14-5	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	751
M14-5	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M14-5	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7031
M14-5	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7035
M14-5	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7036
M14-5	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7038
M14-5	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M14-5	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7083
M14-5	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M14-5	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7087
M14-5	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M14-5	14 IMPOTS ET TAXES (73)	735

M14-5	14 IMPOTS ET TAXES (73)	7363
M14-5	15 AUTRES SERVICES	706
M14-5	15 AUTRES SERVICES	70688
M14-5	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702
M14-5	19 PRETS	2764
M14-6	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7063
M14-6	04 SOCIAL	7066
M14-6	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7067
M14-6	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M14-6	07 LOCATIONS IMMEUBLES	1676
M14-6	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M14-6	07 LOCATIONS IMMEUBLES	757
M14-6	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M14-6	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M14-6	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M14-6	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M14-6	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	703
M14-6	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M14-6	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M14-6	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M14-6	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7087
M14-6	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M14-6	14 IMPOTS ET TAXES (73)	733
M14-6	14 IMPOTS ET TAXES (73)	735
M14-6	14 IMPOTS ET TAXES (73)	736
M14-6	15 AUTRES SERVICES	7068
M14-6	15 AUTRES SERVICES	70688

**LISTE DES IMPUTATIONS PAR NOMENCLATURE ET PAR PRODUIT : M21-M22**

<b>Nomenclature</b>	<b>Code Produit PayFiP/ LIBELLE</b>	<b>Imputation comptable</b>
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6429
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6489
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	649
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	701
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	702
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	703
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	704
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	705
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	706
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	707
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	708
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	732
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	733
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	734
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7474
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7475
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7476
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7483
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7484
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7488
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	751
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	752
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	753
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	754
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	758
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	771
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	772
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	775
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	778
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6319
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6339
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6429
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64519
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64529
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64719
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64729
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6489
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	649
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	701
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	702
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	703
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	704
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	705
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	706
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	707
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	708
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7312
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731222
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	73172
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	732
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	733
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	734
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7341
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7342
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	736
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	737
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7474
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7475

M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7476
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7483
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7484
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7488
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	751
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	752
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	753
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	754
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7548
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	758
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	771
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7721
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7722
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7728
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	775
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	778
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6319
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6339
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6429
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	645
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6489
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	649
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	701
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	702
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	703
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	706
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	707
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	708
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731222
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	73172
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	732
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	733
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	734
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7471
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7475
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7483
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7488
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	752
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	753
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	754
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	758
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	771
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7721
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7728
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	775
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	778
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6129
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6319
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6339
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6429
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	645
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64719
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64729
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6489
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	649
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	701
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	702
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	703
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	704
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	705
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	706
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	707
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	708
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731

M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731222
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	73171
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	73172
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	732
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	733
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	734
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	736
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	737
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7474
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7476
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7483
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7484
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7488
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	751
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	752
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	753
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	754
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	758
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	771
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	772
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	775
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	778
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6429
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6489
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	649
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	701
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	702
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	703
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	704
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	705
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	706
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	707
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	708
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	732
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	733
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	734
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7474
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7475
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7476
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7483
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7484
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7488
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	751
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	752
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	753
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	754
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	758
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	771
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	772
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	775
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	778
M21-J	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-J	60 PRODUITS HOSPITALIERS	708
M21-J	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7312
M21-J	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731222
M21-J	60 PRODUITS HOSPITALIERS	73172
M21-J	60 PRODUITS HOSPITALIERS	734
M21-J	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7474
M21-J	60 PRODUITS HOSPITALIERS	771
M21-J	60 PRODUITS HOSPITALIERS	772
M21-L	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-L	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7323
M21-M	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-M	60 PRODUITS HOSPITALIERS	704



M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6339
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6429
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64519
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64529
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64719
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64729
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6489
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	649
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	701
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	702
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	703
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	704
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	705
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	706
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	707
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	708
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7312
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7313
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7315
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7317
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7318
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	732
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	733
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	734
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7474
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7476
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7483
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7484
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7488
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	751
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	752
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	753
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	754
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	758
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	771
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	772
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	775
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	778
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6319
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6339
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6429
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64519
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64529
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64719
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64729
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6489
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	649
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	701
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	702
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	703
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	704
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	705
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	706
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	707
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	708
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7312
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7313
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7317
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7318
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	732
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	734
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7474
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7475



M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7476
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7483
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7484
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7488
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	751
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	752
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	753
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	754
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	758
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	771
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	772
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	775
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	778
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	165
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6319
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6339
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6429
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64519
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64529
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64719
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64729
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6489
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	649
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	701
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	702
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	703
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	704
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	705
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	706
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	707
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7081
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7082
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7083
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7084
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7087
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7088
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	732
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	733
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	734
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	735
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7471
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7472
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7473
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7474
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7475
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7476
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7477
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7483
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7484
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7488
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	751
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	752
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	753
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	754
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	758
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	771
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	772
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	773
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	775
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	777
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	778
M22-1	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	771
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	70615
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	70616

M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	70618
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	73112
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	733141
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	733241
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	73412
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	73421
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	7348
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	7385
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	7388
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	7453
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	7483
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	7588
M22-1	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	758
M22-1	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-1	14 IMPOTS ET TAXES (73)	7341
M22-2	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7548
M22-2	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	70821
M22-3	04 SOCIAL	7318
M22-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M22-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	706
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	7080
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	73512
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	73521
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	735221
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	735222
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	7352221
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	7352311
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	7352312
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	73531
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	73532
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	7353511
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	7353512
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	73581
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	73588
M22-3	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M22-3	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M22-3	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M22-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M22-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M22-3	16 RECOLTES PPTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702
M22-4	04 SOCIAL	7318
M22-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M22-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	706
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	7080
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	73512
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	73521
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	735221
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	735222
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	7352221
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	7352311
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	7352312
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	73531
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	73532
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	7353511
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	7353512
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	73581
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	73588
M22-4	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M22-4	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M22-4	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M22-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082

M22-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M22-4	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702
M22-A	04 SOCIAL	7318
M22-A	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M22-A	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M22-A	09 PRESTATIONS EPSMS	706
M22-A	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M22-A	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M22-A	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M22-A	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-A	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M22-A	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-A	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M22-A	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702
M22-B	04 SOCIAL	7318
M22-B	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M22-B	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M22-B	09 PRESTATIONS EPSMS	706
M22-B	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M22-B	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M22-B	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M22-B	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-B	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M22-B	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M22-B	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702
M22-E	04 SOCIAL	7318
M22-E	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-J	04 SOCIAL	7318
M22-J	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M22-J	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M22-J	09 PRESTATIONS EPSMS	706
M22-J	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M22-J	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M22-J	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M22-J	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-J	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M22-J	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-J	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M22-J	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702
M22-L	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-M	04 SOCIAL	7318
M22-M	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M22-M	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M22-M	09 PRESTATIONS EPSMS	706
M22-M	09 PRESTATIONS EPSMS	707
M22-M	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M22-M	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M22-M	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M22-M	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-M	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M22-M	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-M	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M22-M	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702
M22-N	04 SOCIAL	7318
M22-N	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M22-N	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M22-N	09 PRESTATIONS EPSMS	706
M22-N	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M22-N	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M22-N	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M22-N	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-N	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M22-N	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-N	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M22-N	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702

M22-P	04 SOCIAL	7318
M22-P	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M22-P	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M22-P	09 PRESTATIONS EPSMS	706
M22-P	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M22-P	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M22-P	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M22-P	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-P	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M22-P	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-P	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M22-P	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702
M22-	04 SOCIAL	7318
M22-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M22-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M22-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	771
M22-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	773
M22-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M22-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M22-	09 PRESTATIONS EPSMS	706
M22-	09 PRESTATIONS EPSMS	707
M22-	09 PRESTATIONS EPSMS	7317
M22-	09 PRESTATIONS EPSMS	7341
M22-	09 PRESTATIONS EPSMS	7342
M22-	09 PRESTATIONS EPSMS	735
M22-	09 PRESTATIONS EPSMS	738
M22-	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M22-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M22-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M22-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M22-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M22-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M22-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	734
M22-	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702
M22-	18 DOTATION PARTICIPATIONS	7488

## LISTE DES IMPUTATIONS PAR NOMENCLATURE ET PAR PRODUIT : M49

Nomenclature	Code Produit PayFiP/ LIBELLE	Imputation comptable
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7011
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7012
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7061
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7062
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7064
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7065
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7068
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7071
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7078
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	748
M49-A	06 TRAVAUX	4582
M49-A	06 TRAVAUX	704
M49-A	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M49-A	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M49-A	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M49-A	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M49-A	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M49-A	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M49-A	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M49-A	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M49-A	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	751
M49-A	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M49-A	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M49-A	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	703
M49-A	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	708
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7011
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7012
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7061
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7062
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7063
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7064
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7065
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7068
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7071
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7078
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7088
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	748
M49-	06 TRAVAUX	4582
M49-	06 TRAVAUX	704
M49-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M49-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M49-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M49-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6091
M49-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M49-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M49-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M49-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	773
M49-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M49-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M49-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	751
M49-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M49-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M49-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	703
M49-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	708
M49-	15 AUTRES SERVICES	1318

**LISTE DES IMPUTATIONS PAR NOMENCLATURE ET PAR PRODUIT : AUTRES NOMENCLATURES**

Nomenclature	Code Produit PayFiP/ LIBELLE	Imputation comptable
M1-5-7-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788
M1-5-7-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7038
M1-5-7-	15 AUTRES SERVICES	7067
M1-5-7-	15 AUTRES SERVICES	70688
M4-	06 TRAVAUX	4582
M4-	06 TRAVAUX	704
M4-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M4-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M4-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M4-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M4-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M4-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M4-	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M4-	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	707
M4-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	753
M4-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M4-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	703
M4-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7085
M4-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	708
M4-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M4-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M4-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7083
M4-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M4-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7086
M4-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7087
M4-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M4-	15 AUTRES SERVICES	706
M41-	06 TRAVAUX	706
M41-	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	707
M41-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	701
M41-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	704
M42-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7064
M42-	02 ORDURES MENAGERES	7061
M42-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M42-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M42-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M42-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M42-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M42-	15 AUTRES SERVICES	706
M43-A	15 AUTRES SERVICES	706
M43-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M43-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M43-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M43-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M43-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M43-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M43-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	708
M43-	15 AUTRES SERVICES	7061
M52-	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7062
M52-	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7063
M52-	04 SOCIAL	7066
M52-	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7067
M52-	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	74888
M52-	06 TRAVAUX	704
M52-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M52-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M52-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M52-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6459
M52-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M52-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M52-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	773
M52-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775

M52-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788
M52-	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M52-	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	707
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	275
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7511
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7512
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7513
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7518
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7531
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7532
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7533
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7534
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7535
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7538
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7548
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7581
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7582
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M52-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7032
M52-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7033
M52-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7035
M52-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7037
M52-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7038
M52-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M52-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M52-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7083
M52-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M52-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7087
M52-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M52-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	732
M52-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	733
M52-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	734
M52-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	735
M52-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	736
M52-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	737
M52-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	738
M52-	15 AUTRES SERVICES	7061
M52-	15 AUTRES SERVICES	7064
M52-	15 AUTRES SERVICES	7065
M52-	15 AUTRES SERVICES	7068
M52-	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7021
M52-	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7022
M52-	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7023
M52-	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7024
M52-	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7028
M52-	17 ETUDES	705
M52-	18 DOTATION PARTICIPATIONS	10228
M52-	18 DOTATION PARTICIPATIONS	747
M52-	18 DOTATION PARTICIPATIONS	7488
M52-	19 PRETS	2744
M52-	19 PRETS	2748
M52-	19 PRETS	2764
M52-	19 PRETS	7621
M57-	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7062
M57-	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7063
M57-	04 SOCIAL	7066
M57-	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7067
M57-	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	74888
M57-	06 TRAVAUX	704
M57-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M57-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M57-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M57-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6459
M57-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M57-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718

M57-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	773
M57-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M57-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788
M57-	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M57-	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	707
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	275
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7511
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7512
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7513
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7518
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7531
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7532
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7533
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7534
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7535
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7538
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7548
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7581
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7582
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M57-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7032
M57-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7033
M57-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7035
M57-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7037
M57-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7038
M57-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M57-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M57-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7083
M57-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M57-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7087
M57-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M57-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	731
M57-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	732
M57-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	733
M57-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	734
M57-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	735
M57-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	736
M57-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	737
M57-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	738
M57-	15 AUTRES SERVICES	7061
M57-	15 AUTRES SERVICES	7064
M57-	15 AUTRES SERVICES	7065
M57-	15 AUTRES SERVICES	7068
M57-	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIARES	7021
M57-	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIARES	7022
M57-	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIARES	7023
M57-	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIARES	7024
M57-	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIARES	7028
M57-	17 ETUDES	705
M57-	18 DOTATION PARTICIPATIONS	10228
M57-	18 DOTATION PARTICIPATIONS	747
M57-	18 DOTATION PARTICIPATIONS	7488
M57-	19 PRETS	2744
M57-	19 PRETS	2748
M57-	19 PRETS	2764
M57-	19 PRETS	7621
M61-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M61-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M61-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M61-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M61-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788
M61-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	74718
M61-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	758
M61-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7083



M61-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M61-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M61-	15 AUTRES SERVICES	7061
M61-	15 AUTRES SERVICES	7068
M61-	15 AUTRES SERVICES	70878
M71-	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7062
M71-	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7063
M71-	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7067
M71-	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	74881
M71-	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	74888
M71-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M71-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M71-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M71-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7714
M71-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M71-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	773
M71-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7748
M71-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M71-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788
M71-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M71-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7581
M71-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M71-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7032
M71-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7035
M71-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7038
M71-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	70878
M71-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M71-	15 AUTRES SERVICES	7068
M71-	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7028
M71-	19 PRETS	2745
M71-	19 PRETS	2748



ANNEXE 2 - TABLEAU DES CODES ERREURS



Nom des champs concernés	nature du contrôle	code protocole 0= REGIE; 1= TITRE (INDIGO/PES V2) ; 2=ROLMIRE; 3=TITRE EPS ; 9= CLIENT GÉNÉRIQUE	Longueur du champ	Règle de gestion	Code anomalie	message pour activation et test SAISIE="X" ou "T"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE PAGE DGFIP SAISIE="P"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE MANUELLE SAISIE="M"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE AUTOMATIQUE SAISIE="A"
Saisie	contrôle d'existence et de valeur	0 - 1 - 2 - 3	1	La valeur du champ ne peut avoir pour valeur que "P-M-A-T ou X" . La valeur "P" est chargée automatiquement lors d'un accès par le portail. si la valeur du champ ="M" message colonne "saisie manuelle", si la valeur ="A" message colonne "saisie automatique", si la valeur = "T" c'est une URL de test, si valeur ="X" c'est une URL d'activation	S1	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP  un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement". Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr.  un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP.  un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP.  un reporting informera l'administrateur PayFiP
	contrôle du nombre et du format des caractères	0 - 1 - 2 - 3 - 9	6	Le numéro de client PayFiP doit comporter 6 caractères numériques. Sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	T1	"Ce numéro de client PayFiP n'est pas valide. Merci de le vérifier dans le paramètre "NUMCLI" et ou contacter l'administrateur PayFiP." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP.  un reporting informera l'administrateur PayFiP	L'identifiant collectivité que vous avez saisi est erroné ou inconnu. Merci de ressaisir l'identifiant collectivité précisé sur votre facture ou avis des sommes à payer. Un bouton "Ressaisir l'identifiant collectivité" renvoie à l'écran de saisie de l'identifiant collectivité.  un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Ce numéro de client PayFiP n'est pas valide. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP (PayFiP) et de fait, renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP).  un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP (PayFiP) et de fait, renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP.  un reporting informera l'administrateur PayFiP
	contrôle d'existence du NUMCLI dans la base des clients PayFiP (précision : les clients de statut "migré" présents dans PayFiP sont ignorés)				le N°du client doit être pré-existant dans la base PayFiP sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles. En mode de saisie "P" le client ne doit pas être un client régie ni un client générique.	T2			

NUMCLI

contrôle du statut du client PayFiP

0 -1 - 2	<p><u>Cliant uniquement CB</u></p> <p>si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client CB est à "Inactif CB"</p> <p><u>Cliant uniquement PREL</u></p> <p>si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client PREL est à "Inactif PREL"</p> <p><u>Cliant CB et PREL</u></p> <p>si le champ SAISIE = "X" et les statuts du Client CB et PREL sont « Inactif »</p>	T3	<p>"Le client PayFiP ne peut pas être réactivé par cette procédure, veuillez contacter l'administrateur PayFiP" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>			
	<p><u>Cliant uniquement CB</u></p> <p>si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client CB est à "Actif CB" ou le statut est encore "Enregistré CB" mais une activation vient d'être effectuée (présence des références du client dans la table TPA_ACTIVATIONCLIENT) - Rappel! la mise à jour du statut au niveau du client est effectuée en différé mais il est prévu un contrôle pour empêcher la réalisation successive de l'opération d'activation</p> <p><u>Cliant uniquement PREL</u></p> <p>si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client PREL est à "Actif PREL"</p> <p><u>Cliant CB et PREL</u></p> <p>si le champ SAISIE = "X" et les statuts du Client CB et PREL sont « actif » ou en cours d'activation.</p>	T4	<p>"Le client PayFiP est déjà activé. Pour effectuer un test, valoriser le champ SAISIE à "T" dans l'URL d'appel" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>			
	<p><u>Cliant CB et PREL</u></p> <p>Mode de saisie activation : les deux statuts ne sont pas « actifs », ni « inactif », le statut CB est différent de « Enregistré » et le statut prélevé différent de « Nouveau »</p>	T10	<p>"L'activation n'est pas possible sur ce client. Pour effectuer un test, valoriser le champ SAISIE à "T" dans l'URL d'appel" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur TIP</p>			
	<p>si le champ SAISIE = "X" et le statut CB est à "Enregistré" et/ou le statut PREL est « Nouveau » poursuite des contrôles PayFiP</p>					

			<p><u>Client uniquement CB</u></p> <p>si le champ SAISIE = "A" ou "M" ou "P" et le statut du Client CB est différent de "Actif CB" le paiement par CB est impossible</p> <p>-----</p> <p>---</p> <p><u>Client uniquement PREL</u></p> <p>si le champ SAISIE = "A" ou "M" ou "P" et le statut du Client PREL est différent de "Actif PREL" le paiement par prélèvement est impossible</p> <p>-----</p> <p>--- <u>Client CB et PREL</u></p> <p>si le champ SAISIE = "A" ou "M" ou "P" et aucun statut du Client : CB et PREL n'est actif "Actif" le paiement est impossible</p> <p>si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client CB est à "N" (Nouveau) et que le client n'a pas opté pour le prélèvement ou que le statut pour l'option prélèvement est différent de « Nouveau »</p> <p>Si le mode de saisie est « M », « A » ou « P » le statut du Client CB ou PREL est à "A" (actif) passage au contrôle PayFIP suivant</p>	T5		<p>Le paiement en ligne est momentanément indisponible pour cet identifiant collectivité. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Ressaisir l'identifiant collectivité" renvoie à l'écran de ressaisie de l'identifiant collectivité.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFIP</p>	<p>"Cette dette ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2)".</p> <p>Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFIP</p> <p>(1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0</p>	<p>"Cette dette ne peut actuellement pas être payée par internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2)" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFIP</p> <p>(1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0</p>
				T7	"Vous ne pouvez pas activer le client PayFIP car il n'est pas enregistré dans le référentiel du prestataire de télépaiement"			
<b>contrôle IRIS</b>	<b>1 - 2 - 3</b>		cf paragraphe 3 "TRAITEMENT IRIS"	T6	"Ce client ne peut pas être activé ou testé car il n'est pas référencé dans le référentiel IRIS. Veuillez prendre contact avec votre comptable" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP.	<p>Le paiement en ligne pour cet identifiant est momentanément indisponible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Ressaisir l'identifiant collectivité" renvoie à l'écran de ressaisie de l'identifiant collectivité.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFIP</p>	<p>"Cette dette ne peut pas être payée par Internet, veuillez vous adresser à la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFIP</p>	<p>"Cette dette ne peut pas être payée par Internet, veuillez vous adresser à la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFIP</p>

	<b>contrôle de l'accès sécurisé</b>	<b>0 - 9</b>		<p>Si le client est de type Régie et a été identifié comme utilisant le protocole Webservice (protocole sécurisé valorisé à S), le paiement ne peut être effectué en utilisant l'url mais doit être effectué par web service.</p> <p>Si le client est de type générique (test sur le code protocole 9 est normalement suffisant car tous les clients génériques ont le protocole sécurisé valorisé à S), le paiement ne peut être effectué en utilisant l'url mais doit être effectué par web service.</p>	<b>T8</b>	<p>"L'activation ou le test du client n'est possible qu'en accès sécurisé"</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>Message jamais affiché car le contrôle T2 est effectué avant.</p> <p>Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement.</p> <p>Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement.</p> <p>Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement.</p> <p>Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>
<b>EXER</b>	<b>vérification du format d'EXER si le champ est servi (donnée facultative)</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	L'exercice comporte 4 caractères numériques, l'année doit être N ou N-1 par rapport date du jour	<b>E1</b>	"Le champ exercice doit comporter uniquement 4 caractères"	Sans Objet.	"Le champ exercice doit comporter uniquement 4 caractères. Veuillez le saisir à nouveau."	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement."
	<b>contrôle de forme</b>	<b>1 - 3</b>	<b>18</b>	REFDET doit comporter 18 caractères numériques.CODEXER ou Exer (4) + NUMTTRE ou IdPce (8) + NUMORDRE ou IdLigne (6) sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	<b>R1</b>	<p>si saisie ="X" message:"le format du paramètre REFDET de l'URL d'activation n'est pas conforme" si saisie = "T" message: "le format du paramètre REFDET de l'URL de test n'est pas conforme" un bouton "Fermer la fenêtre" clot la POP-UP</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>La référence que vous avez saisie n'est pas correcte. Veuillez la saisir à nouveau.</p> <p>Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Le format de la référence de la dette est incorrect. Veuillez la ressaisir" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP et renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>
<b>2</b>		<b>21</b>	REFDET doit comporter 21 caractères CODEXER(4) + ROLREC(2) + ROLDEB(2) + ROLDET(13) caractères alphanumériques sans accent sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	<b>R2</b>					
<b>0</b>		<b>6 à 30</b>	REFDET doit comporter entre 6 et 30 caractères au format a z A Z 0 9 sinon le paiement est impossible	<b>R3</b>	Sans Objet.				

## REFDET

contrôle de REFDET dans la base PayFiP	1 - 2 - 3		<p>Si la dette n'est pas dans la base de paiement PayFiP, le paiement est impossible. Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base. Il sera vérifié que le format de la référence de dette est conforme à ce qui est prévu dans le protocole.</p>	<p><b>R4</b> <b>Référence de la dette inconnue</b></p>	<p>si SAISIE = "X" "la référence du titre d'activation n'est pas conforme, veuillez la vérifier" si SAISIE = "T" "la référence du titre de test n'est pas conforme, veuillez la vérifier" un bouton OK ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>« La référence que vous avez saisie n'est pas correcte. Veuillez la saisir à nouveau. » Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"La référence de la dette n'est pas reconnue, veuillez la ressaisir. En cas de nouvel échec, merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP et renvoie à l'écran de saisie (il n'y a pas d'appel explicite de la collectivité par PayFiP) un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"La référence n'est pas reconnue, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>
			<p>Incohérence entre la référence de la dette et le numéro de client</p>	<p><b>R5</b></p>		<p>La référence que vous avez saisie n'est pas correcte. Veuillez la saisir à nouveau. Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"La référence de la dette n'est pas reconnue, veuillez la ressaisir. En cas de nouvel échec, merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"La référence n'est pas reconnue, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>
			<p>si la dette est déjà émarginée dans la base de paiement le paiement est impossible</p>	<p><b>R6</b> <b>Dette déjà payée</b></p>		<p>Le montant à payer a déjà été réglé par Internet le : "DATTRANS" à "HEURTRANS". Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Cette dette a déjà été réglée par Internet le : "DATTRANS" à "HEURTRANS".un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Cette dette a déjà été réglée par Internet le : "DATTRANS" à "HEURTRANS".un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. Un reporting informera le super administrateur</p>
contrôle du délai de mise en ligne	1 - 2 - 3		<p>si la date du jour est &gt; "date de pec" + "délai de mise en ligne" du contrat associé le paiement est impossible.</p>	<p><b>R7</b> <b>Hors délai</b></p>		<p>Le délai de paiement par Internet est expiré. Vous devez régler la somme à payer directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Le délai pour payer cette dette sur Internet est expiré, vous devez la régler directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Le délai pour payer cette dette sur Internet est expiré, vous devez la régler directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>

					<p>s'il n'y a pas de contrat associé au client PayFiP pour ce type de produit le paiement est impossible</p> <p>NB pour "A", "M" et "P" : le contrôle est prévu dans les traitements mais le cas ne pourra jamais se produire car on associe le contrat correspondant lors de la prise en charge de la dette et ensuite il n'y a pas de suppression physique des contrats (une fois créé quand le client est activé, on peut seulement clore ou suspendre un contrat).</p>	<p><b>R8</b></p> <p>SAISIE="X" "Aucun contrat produit associé à votre identifiant, impossibilité d'activer le client, veuillez contacter l'administrateur PayFiP"</p> <p>SAISIE="T" "Aucun contrat créé, tests impossibles, veuillez contacter l'administrateur PayFiP".</p> <p>Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>Cette somme ne peut pas être payée sur Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>
	<b>contrôle du statut du contrat associé</b>	<b>1 - 2 - 3</b>		<p><b>R9</b></p>	<p>S'il existe un contrat associé ayant pour statut "S"(suspendu) le paiement est impossible</p>	<p>Cette somme ne peut pas être payée sur Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	
				<p><b>R10</b></p>	<p>s'il n'y a aucun contrat au statut "O"(ouvert)-l'activation est impossible.</p>	<p>SAISIE="X" "Aucun contrat produit associé à votre identifiant avec un statut "O" Ouvert, l'activation du client est impossible, veuillez contacter l'administrateur PayFiP". Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>			
<b>OBJET</b>	<b>contrôle de forme</b>	<b>0 - 1 - 2 - 3</b>	<b>&lt;100</b>	<b>O1</b>	<p>la valeur du champ doit comporter des caractères alphanumériques + l'espace</p>	<p>SI SAISIE X ou T "Les caractères utilisés dans le paramètre "OBJET" sont incorrects, ils doivent être de forme alphanumérique"</p> <p>Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Les caractères utilisés dans la zone Objet sont incorrects, ils doivent être de forme alphanumérique."</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP,</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	

<b>MONTANT</b>	<b>contrôle du nombre et du format des caractères</b>	<b>0 - 1 - 2 - 3</b>	<b>7</b>	<p>Cas accès par site collectivité Si le nombre de chiffres du montant est supérieur à 7 caractères numériques ou s'il comporte une virgule, l'activation, le test et le paiement par CB sont impossibles.</p> <p>Cas accès par la page DGFIP La zone "Montant" est subdivisée en deux (partie entière et partie décimale). La partie entière doit comporter 5 caractères numériques sans virgule, la zone décimale doit comporter 2 caractères numérique sans virgule si elle est servie (si non servie, elle est considérée à 0 pour la suite des traitements).</p>	<b>M1 Erreur de forme du montant</b>	<p><u>SI SAISIE X ou T "Le format du montant saisi n'est pas correct (présence de caractères non autorisés ou seuil de paiement sur Internet dépassé). Veuillez le saisir à nouveau."</u></p> <p><u>Un reporting informera l'administrateur PayFIP.</u></p>	<p>Le format du montant saisi n'est pas correct (présence de caractères non autorisés ou seuil de paiement sur Internet dépassé). Veuillez le saisir à nouveau. Un bouton "Corriger le montant" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFIP</p>	<p>"Un problème technique est constaté : le format du montant est incorrect (présence de caractères non autorisés ou seuil de paiement sur Internet dépassé). Merci de réessayer et d'effectuer votre règlement directement auprès de votre Trésorerie (1) en cas de nouvel échec". (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFIP</p>	<p>«Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2)» un bouton « Fermer la fenêtre » permet la fermeture de la POP UP. (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFIP</p>
	<b>contrôle de la valeur du champ MONTANT</b>	<b>0 - 1 - 2 - 3</b>		<p>Si la valeur est supérieure à 99999,99 euros, le paiement par internet est impossible</p>	<b>M2 paiement non autorisé</b>	<p>Le contrôle est effectué mais ne donnera lieu à aucune anomalie car la vérification du nombre maximum de caractères (M1) est fait en premier.</p>	<p>Le montant de cette dette dépasse le seuil encaissable sur Internet. Merci d'effectuer le règlement auprès de la trésorerie indiquée sur votre facture ou avis des sommes à payer . Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFIP.budget.gouv.fr.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFIP</p> <p>Contrôle inactif car le M1 s'applique avant.</p>	<p>Le montant de cette dette dépasse le seuil encaissable sur Internet . Merci d'effectuer le règlement auprès de la trésorerie (1) indiquée sur votre avis des sommes à payer (2) . (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFIP</p> <p>Contrôle inactif car le M1 s'applique avant.</p>	<p>Le montant de cette dette dépasse le seuil encaissable sur Internet. Merci d'effectuer le règlement auprès de la trésorerie (1) indiquée sur votre avis des sommes à payer (2) . (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocoles 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFIP</p> <p>Contrôle inactif car le M1 s'applique avant.</p>
				<p>si la valeur est inférieure à 1 € le paiement est impossible</p>	<b>M3 Montant non autorisé</b>	<p>Pour l'activation et le test des clients de protocole 0 : " Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie. Pour l'activation et le test des clients de protocole 1, 2 et 3 : " Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie.</p>	<p>Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro. Un bouton "retour accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFIP.budget.gouv.fr.</p> <p>Un reporting informera l'administrateur PayFIP.</p>	<p>Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro. Veuillez régler directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à payer(2) un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie. (1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFIP</p>	<p>Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro. Veuillez régler directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à payer(2) un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie. (1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFIP</p>



contrôle de la concordance référence/montant de la dette	1 - 2 - 3		Si le montant de la dette saisi est différent de celui de la dette dans PayFiP, le paiement est impossible. Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base.	M4		Ce montant ne correspond pas à la référence saisie. Merci de vérifier la référence et le montant à payer sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Corriger le montant" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Ce montant ne correspond pas à la référence saisie. Cliquer sur "Fermer la fenêtre" pour le ressaisir". Ce bouton permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	«Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer» un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
	0 - 1 - 2 - 3		<p>Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base.</p> <p>Pour les régies, les montants sont libres en activation et en test mais il sera vérifié qu'ils ne correspondent pas à un montant interdit (cf. liste des montants simulant un code retour Payzen).</p> <p>Pour les collectivités et les EPS, les montants sont libres en test et en activation mais il est également vérifié qu'ils ne correspondent pas à un montant interdit (cf. liste des montants simulant un code retour Payzen).</p>	M5	<p>Si saisie X (régie uniquement) et T (régie et collectivité) "Montant non autorisé pour le paiement de test ou d'activation."</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>			
Contrôle de format de l'IEP (numéro d'entrée)	3	30 max	Si le paramètre est présent dans l'url, sa valeur doit être servie, être numérique et ne pas comprendre plus 9 caractères.	I1	<p>Saisie ="X" message:"le format du paramètre IEP de l'URL d'activation n'est pas conforme"</p> <p>"Le numéro d'entrée que vous avez saisi ne correspond pas à la dette que vous souhaitez payer. Veuillez le saisir à nouveau"</p> <p>"Pour votre information le numéro d'entrée peut être libellé IEP ou numéro de dossier</p>	<p>"Le numéro d'entrée que vous avez saisi ne correspond pas à la dette que vous souhaitez payer. Veuillez le saisir à nouveau"</p> <p>"Pour votre information le numéro</p>	<p>"Le numéro d'entrée que vous avez saisi ne correspond pas à la dette que vous souhaitez payer. Veuillez le saisir à nouveau"</p> <p>Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un</p>	

IEP (numéro d'entrée)	Contrôle de concordance de l'IEP (numéro d'entrée)	3		I2	Saisie = " I " message: "le format du paramètre IEP de l'URL de test n'est pas conforme" un bouton "Fermer la fenêtre" clot la POP-UP  un reporting informera l'administrateur PayFiP	sur votre avis des sommes à payer"  Un bouton "Corriger le numéro" renvoie à l'écran de saisie du numéro d'entrée.  un reporting informera l'administrateur PayFiP	d'entree peut etre libelle IEP ou numero de dossier sur votre avis des sommes à payer"  Un bouton "Corriger le numéro" ferme la pop-up.  un reporting informera l'administrateur PayFiP	autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP.  un reporting informera l'administrateur PayFiP
MEL	contrôle du nombre et du format des caractères	0 - 1 - 2 - 3	6 à 80	A1 Adresse électronique que non servie	SI SAISIE X ou T "La saisie de l'adresse mél est obligatoire" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP  un reporting informera l'administrateur PayFiP	Le format de l'adresse électronique que vous avez saisie n'est pas valide. Veuillez la saisir à nouveau. Un bouton "Corriger l'adresse électronique" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette.  un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Vous devez obligatoirement saisir une adresse électronique valide." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Vous devez obligatoirement saisir une adresse électronique valide." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
	Contrôle d'identité entre les deux adresses mél saisies dans le formulaire du Portail	0 - 1 - 2 - 3	Les deux adresses Mel saisies (mode d'accès portail) sont identiques	A2 Adresse électronique que non valide	SI SAISIE X ou T "L'adresse contenue dans le paramètre "MEL" est incorrecte". Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP  un reporting informera l'administrateur PayFiP	Sans objet	Sans objet	Sans objet
URLCL	contrôle du nombre et du format des	0	<250	U1	pour les clients de type Régie ce champ doit être servi obligatoirement et doit être au format http://..... ou https://..... ; 250 caractères maximum sans indication de port sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	SI SAISIE X ou T "L'url retour n'est pas servie ou comporte des ports non autorisés" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Sans Objet.  " le paiement par Internet est impossible, veuillez régler directement auprès de la régie inscrite sur votre facture" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP.  un reporting informera l'administrateur PayFiP	" le paiement par Internet est impossible, veuillez régler directement auprès de la régie inscrite sur votre facture" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP.  un reporting informera l'administrateur PayFiP

	<b>caracteres</b>	<b>1 - 2 - 3</b>	pour les clients de type TITRES et ROLES si servi doit être au format http://..... ou https://..... sans indication de port; et comporter 250 caractères maximum	<b>U2</b>	SI SAISIE X ou T "L'url retour n'est pas valide ou comporte des ports non autorisés" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Sans Objet.	un reporting informera l'administrateur PayFiP	un reporting informera l'administrateur PayFiP
<b>Nota Bene 1</b>	Si présence d'un libellé court pour une anomalie, il faut afficher ce libellé suivi du code. Sinon, il faut afficher, la mention Erreur suivi du code.							
<b>Nota Bene 2</b>	Toutes les anomalies (quelque soit le mode de saisie X, T, A, M ou P) seront journalisées dans l'application PayFiP et supprimées au bout de 60 jours. Les messages de reporting comprendront toujours : le N°client PayFiP ; le nom des champs concernés, le code et le libellé de l'anomalie.							
<b>Nota Bene 3</b>	Ce tableau correspond aux erreurs détectées uniquement lors des contrôles sur les données passées en paramètre de l'URL ou via l'accès Portail. Les erreurs spécifiques (T9, N1, D1) produites dans le cadre du protocole Web service sont traités dans un autre document (Anomalies ws-AppelCreerPaiementsecurisé.xls accessible sur vénèzia : <a href="http://venezia.dev.impots/plugins/owl/owl_wrapper/233/browse.php?sess=0&amp;parent=19224&amp;expand=1&amp;fileid=338316">http://venezia.dev.impots/plugins/owl/owl_wrapper/233/browse.php?sess=0&amp;parent=19224&amp;expand=1&amp;fileid=338316</a>							